Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1006

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IRAK – KOWEIT

La Suisse dans cette logique

(*ag*) Les adversaires, pourtant acharnés, de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies n'ont pas bronché, à quelques exceptions près, quand le Conseil fédéral a pris les dispositions utiles, en son pouvoir, pour sanctionner l'agression de l'Irak et l'annexion du Koweit. Pourtant nous avons agi comme si nous avions été membres à part entière de l'ONU.

Le fait que nous ne participions pas à l'institution internationale affaiblit notre prise de position, même si elle est en concordance avec celle des autres Etats. Car la diplomatie suisse se croit obligée de justifier les décisions de sanction, à chaque coup, puisqu'elles ne découlent pas d'une participation à l'ONU. Et l'argumentation officielle, même si elle est recevable, présente les défauts de l'alignement. Telle qu'elle a été développée, déjà dans des crises antérieures, elle tient dans le raisonnement suivant: lorsqu'il y a action concordante de la communauté internationale, la Suisse pourtant neutre, ne saurait se distinguer.

Le critère principal pour juger de la transgression du droit international ne saurait être seulement l'ampleur de la réaction qu'il suscite. Ce n'est pas une question de plus ou de moins. L'annexion d'un Etat souverain est le mépris total des traités, chiffons de papier. Certes au jeu des intérêts des puissances grandes, moyennes et petites, chacun essaie de gagner, de ramasser les meilleures plies. Beaucoup trichent. Mais la liquidation physique d'un joueur outrepasse toute violation ou tricherie. C'est le meurtre international.

Si elle était membre de l'ONU, la condamnation suisse pourrait être fondée aussi sur l'appartenance à une communauté institutionnalisée: un membre de la communauté ne peut pas être «tué» sans réaction solidaire de tous.

En condamnant pour son compte, puis en accompagnant (pour ne pas dire «en suivant») les sanctions, la Suisse se singularise et perd un peu de sa crédibilité. Si elle était membre de la communauté, son comportement découlerait de ses engagements; il n'aurait pas à être justifié. Sa neutralité historique, qu'auraient admise les Nations Unies si elle avait adhéré (neutralité ne veut pas dire abstension en toutes circonstances) serait mieux valorisée à l'intérieur de l'institution qu'en dehors et sa politique plus claire.

On ne saurait certes faire le moindre reproche au Conseil fédéral. Qu'on juge en comparaison le repoussoir Waldheim! Mais la politique présentée comme un alignement sur la communauté internationale — sans être membre de ses institutions — c'est une politique d'entre deux chaises.

* * *

Dans cet affrontement où la résistance à la propagande et à la perversion des jugements sera, dans la durée, décisive, on lira, comme document type d'un retournement du sens des faits et des mots, le texte commun publié dans *L'Humanité* (29 août) par Roger Garaudy et Ahmed Ben Bella.

Par exemple: *«Le sens profond de l'invasion américaine du Golfe après celles, par exemple, du Vietnam et de Panama risque d'être occulté par le vacarme des médias. C'est la guerre du pétrole, une nouvelle agression contre le tiers monde, une escalade décisive dans la guerre des riches contre les pauvres, camouflée en défense locale d'un peuple souverain contre une invasion étrangère.»*

Tout y est. De la même aune suivent: amalgame avec des situations non semblables, fausse justification par l'histoire: le Koweit n'est indépendant que depuis 1961 (on a aussi entendu cela pour les Etats baltes); la réaction légitime de l'agressé présentée comme un obstacle à la paix: *«L'intervention militaire immédiate a rendu impossible toute solution négociée entre les pays arabes...»*, le tout sous un titre destiné à culpabiliser les défenseurs du droit international: «Eviter l'apocalypse». ■

---

tout ce que le marché médical propose. Plus grave encore: la pénurie de personnel soignant dont les spécialistes s'accordent à penser qu'elle va empirer.

Face à cette impasse, la première réaction consiste à examiner de manière critique les soins actuellement dispensés. Il y a là une source d'économies importante: on estime qu'un tiers des interventions sont inutiles; le nombre de lits pour maladies aiguës excède de 5 à 15'000 le besoin effectif. La durée moyenne du séjour hospitalier pourrait être abaissée et le nombre de césariennes et d'ablations de la matrice réduit. Une recherche effectuée à l'hôpital universitaire de Bâle a révélé qu'un tiers des patients souffrant de douleurs cardiaques se voyaient prescrire un électrocardiogramme, mais un quart seulement lorsque le médecin avait l'obligation d'établir une ordonnance et un cinquième quand l'hôpital a établi une liste d'indications.

En conclusion, Gerhard Kocher, économiste de la santé, a répondu à la question de savoir si le rationnement des soins était une pratique inhumaine: «Ce qui est inhumain, c'est de refuser d'affronter ce problème et de laisser s'instaurer un rationnement caché, arbitraire et non démocratique.» ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Disparition en Autriche du quotidien *AZ* appartenant jusqu'il y a peu au parti socialiste de ce pays. Ce parti tente maintenant de lancer un hebdomadaire sous le titre *Bewegung* et la rédaction du quotidien essaie de trouver les moyens de continuer à publier *AZ* comme quotidien libéral selon le modèle italien de *Repubblica*. Le manque de publicitié a précipité la chute de *AZ* qui comptait plus de 200'000 lecteurs.

Après avoir pu faire expérimenter une radio diffusant de la musique classique sur le plan local, Roger Schawinski vient d'obtenir la concession pour une diffusion de musique classique par satellite, ce qui concurrencera la chaîne de la SSR, Espace 2.

Un essai de radio locale a lieu au Liechtenstein. Le *Tages-Anzeiger* et un éditeur du Vorarlberg y participent.